

### LIEU DE LA FORMATION :

**Université de Montpellier,**  
Bâtiment B, Espace Richter,  
195 rue Vendémiaire,  
34960 MONTPELLIER cedex 2

**Tram** lignes 1-2-4 Rives du  
Lez/Port Marianne.

L'IPAG est à 5 mn de la BU et  
du RU, 5 mn de la piscine  
olympique d'Antigone. Soleil  
300 jours par an et conditions  
de vie très agréables avec les  
rives du Lez à 2 mn et la plage à  
12 mn en auto.

### SCOLARITE :

Ouverte de 09H00 à 12H00  
et de 14H00 à 16H00.  
Tél. 04.34.43.23.03/04/05

### RENSEIGNEMENTS :

[ipag-contact@umontpellier.fr](mailto:ipag-contact@umontpellier.fr)

Laëtitia LASZAK :  
04.34.43.23.03

### TARIFS :

**Etudiant** : 360 euros

### Formation continue :

- payée par l'employeur : 730 euros
- payée par l'apprenant : 480 euros

### Apprentissage :

360 euros payés par l'apprenti

**Objectifs** : réussir les écrits des concours de rédacteur territorial et rédacteur principal.

### Publics concernés :

Etudiants en formation initiale titulaires au minimum d'un BAC.

Formation continue.

**Contenu** : Note de synthèse, Réponses aux QRC de spécialités.

**Equipe pédagogique** : Composée de 50% de praticiens de l'administration et de 50% d'universitaires, ils sont tous membres ou anciens membres de jurys de concours.

**Responsable pédagogique** : Professeur Etienne DOUAT, Agrégé de Droit Public

**Volume horaire** : 200 heures annuelles.

**Capacité d'accueil** : 35 personnes.

**Conditions d'accès** : Dossier de candidature à télécharger sur le site de l'université de Montpellier, rubrique IPAG à partir de fin janvier. Lisez les informations utiles dans le dossier.

**Perspectives professionnelles** : devenir rédacteur territorial (salaire mensuel net de départ 1400 euros) ou rédacteur principal (salaire mensuel net de départ 1600 euros).

**Planning** : Les cours sont programmés jeudi et vendredi ce qui laisse 3 jours par semaine pour acquérir les connaissances correspondant aux épreuves écrites de concours.

**Calendrier** : Début des cours avril jusqu'à juin.

**Attention** : Cette préparation n'est accessible qu'aux personnes déjà inscrites aux concours de rédacteur territorial ou rédacteur principal.

Cette préparation concerne les écrits seuls et non les épreuves orales.

### LES « PLUS » DE L'IPAG :

Session d'organisation de 2 jours proposée début juillet pour bien concevoir sa préparation aux concours et rencontrer les lauréats.